PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Service Environnement et Prévention des Risques
Pôle Forêt, Chasse, Pêche, Milieux Naturels
288, rue Georges Clemenceau
Parc d'activités - 77 000 Vaux-le-Pénil
Adresse postale : BP 596 77 005 Melun cedex

☐ **Mutation à titre gratuit de parts de groupement forestier ou de groupement foncier rural (art 793.3 du code général des Impôts)**

☐ **Donation ou** ☐ **Succession**

A2

☐ **Impôt sur la Fortune Immobilière (I F I)**

(art. 964 & 976 du code général des impôts)

(Mettre une croix dans la case appropriée)

DEMANDE DE CERTIFICAT

Attestant que les bois et forêts du groupement sont susceptibles de présenter une des garanties de gestion durable prévues à l'article L.124-1 à L.124-4 et L.313-2 du code forestier ; ses friches et landes sont susceptibles de reboisement et présentent une vocation forestière; ses terrains pastoraux sont susceptibles d'un régime d'exploitation normale.

PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION
1. Département :
2. Demande reçue le |___|___|___|___|___|___|___|___|
3. Enregistrée sous le numéro |___|___|___|___|___|___|___|___|

INSTRUCTIONS POUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA DEMANDE

1 – La présente demande doit être adressée à la **direction départementale des territoires (et de la mer) du département ayant la plus grande superficie de bois et de forêts.**
2 – La demande est normalement signée par le gérant ; si elle est signée par un mandataire, celui-ci devra joindre un pouvoir écrit.
3 – Les pièces suivantes seront jointes à la demande :

1 - Un plan de situation des propriétés du groupement forestier (extrait de la Carte IGN au 1/25 000 ou au 1/50 000),
2 - La (ou les) feuille (s) du plan cadastral concernant ces propriétés,
3 - Un extrait **récent** de matrice(s) cadastrale(s) contenant ces mêmes parcelles,
4 - Les statuts du groupement forestier et l'extrait Kbis (moins de 6 mois),
5 - La (ou les) feuilles (s) numérotées de la désignation de propriété (imprimé B1),
6 - Une notice d'information (imprimé A4) signée par la personne représentant le groupement forestier,
7 - L'engagement du groupement forestier, pris pour lui-même et pour ses ayant-cause, dans la forme fixée par les statuts (habituellement : délibération d'assemblée générale extraordinaire) :
a - de gérer ses bois et forêts, pendant trente ans, suivant les règles définies par l'article 703.2 du code général des impôts et par le décret du 28 juin 1930.
b - s'il possède des friches et landes, de les reboiser dans le délai de cinq ans, et de les soumettre aux règles de gestion précitées.
c - s'il possède des terrains pastoraux de les soumettre à un régime d'exploitation normale ou à défaut de les reboiser.
8 – Le bilan de mise en œuvre du document de gestion durable, lorsqu'il s'agit d'une demande de renouvellement de certificat IFI

NOTA 1 - Si les pièces 1 – 2 – 4 ont été fournies précédemment à l'administration, et si, depuis lors aucun changement n'est intervenu dans les statuts ni dans la consistance des propriétés du groupement, les pièces peuvent être remplacées par une attestation (imprimé A 3)
NOTA 2 - L'engagement (pièce 7) est identique à celui qui devra être annexé à l'acte ou à la déclaration présentée à la formalité de l'enregistrement

4 – Le délai de délivrance du certificat est de 2 mois, à réception du dossier complet. Lors du dépôt auprès du service des impôts, le certificat ne doit pas être établi depuis plus de 2 ans pour un GF ou une société. Un nouveau certificat doit être produit tous les 10 ans pour l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI).

1 - IDENTIFICATION DES PROPRIÉTÉS DU GROUPEMENT FORESTIER OBJET DE LA DEMANDE

1.1 – Dénomination du groupement :

1.2 – Siège social - Adresse :

1.3 – Représentant du groupement (gérant) : M/Mme (nom - prénom) :
Qualité :
Adresse :

1.4 - Appellation de la propriété (éventuellement)

1.5 - Surface totale (bois, forêts, friches, landes, terrains pastoraux) de la propriété du groupement forestier sise dans le département :

☐ Hectares ☐ ares ☐ centiares

1.6 – Désignation de propriété ci-joint (imprimé B 1) présentée en ☐ feuillets numérotés

2 - NOTAIRE CHARGÉ DE RÉDIGER L'ACTE OU DE RÉGLER LA SUCCESSION ***(le cas échéant)***
Maître / M/Mme :
Adresse :

Courriel :
Téléphone :

3 - PERSONNE POUVANT FAIRE VISITER LA PROPRIÉTÉ
M/Mme (nom) :
Qualité :
Adresse :

Téléphone :

4 - GESTION DE LA PROPRIÉTÉ (Mettre une croix dans la case appropriée)

4 - 1. Plan Simple de Gestion (P.SG)

| | non requis | | non déposé | | déposé | | refusé | le / /

| | agréé | le / / sous le n° _____ jusqu'à l'année : _____

4 – 2. Régime Spécial d'Autorisation Administrative de Coupes (R.S.A.A.C)

| | OUI | | NON | notifié le / /

4 – 3 - Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (C.B.P.S.) (propriété de moins de 25 ha) :

☐ Adhésion le / / sous le n° jusqu'à l'année
ou à présenter ☐ OUI ☐ NON

4 – 4 - Forêt adhérente à un Règlement Type de Gestion (R.T.G) : | | oui | | non |
Organisme gestionnaire ou expert :

Pour les parties de bois et de forêts en cause situées dans un site Natura 2000 pour lequel un document d'objectifs a été approuvé par l'autorité administrative, **en plus** de l'une des quatre garanties ou présomptions de garantie de gestion durable citées ci-avant, fournir soit la copie du contrat **Natura 2000** que vous avez conclu, soit de l'adhésion à la charte **Natura 2000** du site en question.

4 – 5 - Observations éventuelles :

5 – MUTATION (S) ANTÉRIEURE (S) de bois et forêts à titre gratuit ou IMPÔTS SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE (IFI) depuis moins de 30 ans des bois et forêts objet de la présente demande (remplir le cadre ci-dessous)

5-1 Dates des certificats	5-2 Nature des certificats (1)	5-3 SURFACES			5-4 Observations éventuelles
		Hectares	Ares	Ca	

6 – AUTRES PROPRIÉTÉS BOISÉES APPARTENANT AU DEMANDEUR
(Situées dans le département ou dans un département limitrophe et ne faisant pas partie des propriétés objet de la demande)

6-1 DÉPARTEMENT(S)	*6-2 COMMUNE(S)*	*6-3 LIEU-DITS(S)*	*6-4 SURFACE*		
			Hectares	*Ares*	*Ca*

7 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1) Indiquer s'il s'agit de donation, de succession, ou d'impôt sur la fortune immobilière

8 - LE(S) DEMANDEUR(S) SOUSSIGNÉ(S)

1 - Sollicite(nt) la délivrance de ☐ certificat(s) original(aux) attestant pour la propriété désignée que :

a - Les bois et forêts appartenant au GF ou GFR (2) précité et ayant une surface de :

☐ Hectares ☐ Ares ☐ Centiares (1)

sont susceptibles de présenter une des garanties de gestion durable prévues au code forestier.

b - Les friches et landes appartenant au GF d'une surface de :

☐ Hectares ☐ Ares ☐ Centiares (1)

sont susceptibles de reboisement et présentent une vocation forestière.

c - Les terrains pastoraux appartenant au GF d'une surface de :

☐ Hectares ☐ Ares ☐ Centiares (1)

sont susceptibles d'un régime d'exploitation normale.

2 - Joint (joignent) les pièces énumérées au 3° des instructions portées en page 1 de la présente demande.

3 - Certifie(nt) exactes les informations portées sur la présente demande ainsi que sur les pièces jointes.

(1) - Si la propriété du groupement forestier s'étend sur plusieurs départements, porter la totalité des surfaces incluses dans les départements et, de ce fait, figurant dans la désignation de propriété (imprimé B 1)
(2) – le Groupement Foncier Rural (GFR) est une société civile formée en vue de rassembler et gérer des immeubles à usage agricole et forestier. L'article L322-22 du code rural prévoit que la partie forestière de leurs biens est régie, notamment en matière fiscale, selon les dispositions propres aux groupements forestiers

---

NOM – PRÉNOM(S) :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

QUALITÉ :

PROFESSION :

DOMICILE :

TÉLÉPHONE :

Messagerie électronique :

DATE **QUALITÉ**

SIGNATURE

9 - PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION

1 - MISE EN TRAITEMENT DE LA DEMANDE

DATE I___I___I___I___I___I___I___I___I

1 - 1 Agent traitant :

1 - 2 Instructions particulières

---

2 - TRAITEMENT DE LA DEMANDE

2 - 1 Situation

Date de la visite des lieux I___I___I___I___I___I___I___I___I

Désignation	SURFACE		
	ha	a	ca
- Bois et forêts			
- Friches et landes			
- Terrains pastoraux (1)			
TOTAL			

(1) La surface des terrains pastoraux ne doit pas représenter plus de 30% de la surface des propriétés du groupement (rapport à calculer sur la totalité des propriétés du groupement)

2 - 2 Vérification cadastrale et patrimoniale (concordance entre la désignation des propriétés – imprimé B 1 – et les documents cadastraux

☐ OUI ☐ NON Dans ce cas précisez :

3 - CONCLUSION DE L'AGENT TRAITANT

3 - 1 Avis

Modalité de l'engagement trentenaire

1 - Les bois et forêts sont susceptibles d'aménagement ou d'exploitation régulière	☐ NON	☐ OUI	**PSG.**	non exigible	☐
				à présenter	☐
				agréé	☐
2 - Les friches et landes sont susceptibles de reboisement et ont une vocation forestière	☐ NON	☐ OUI	**CBPS** ou	adhésion possible	☐
				adhésion faite n° CB 77 I _ I _ I _ I	
3 - Les terrains pastoraux sont susceptibles d'un régime d'exploitation normale	☐ NON	☐ OUI	**RTG**	adhésion possible	☐
				accepté	☐

3 - 2 Informations complémentaires

---

4 - DÉCISION DE L'ADMINISTRATION

4 – 1 Certificat négatif ☐ positif ☐

Date de la décision I___I___I___I___I___I___I___I___I

4 – 2 Observation(s) :

Visa